

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2014 A 20H30

Date de convocation et d'affichage : le 10 avril 2014

Présents : Joëlle CHAMPETIER, Bernard PANTEL, Nicole AJASSE, Georges WILLAIN, Éric CHAROUSSET, Hugues FALGARI, Sylviane FOURNIS, Denis FRACH, Jany FRACH, Guy PASCAL, Bernard RINGUELET, Pierre ROUSSOTTE, Christophe SERRE.

Absents : Isabelle PERETTI, Cyril QUITTARD.

**Procurations : Isabelle PERETTI pour Georges WILLAIN
Cyril QUITTARD pour Nicole AJASSE**

Ouverture de la séance

AFFECTATIONS DE RESULTAT EXERCICE 2013

BUDGET GENERAL 2013

Excédent de Fonctionnement (ligne 002)	310 904.53€
Total affecté au 1068	214 859.45€

BUDGET CCAS 2013

Excédent de Fonctionnement (ligne 002)	1 133.33€
---	------------------

BUDGET SERVICE EAU 2013

Excédent de Fonctionnement (ligne 002)	35 178.89€
---	-------------------

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2013

Excédent de Fonctionnement (ligne 002)	13 112 .49€
---	--------------------

BUDGET ATELIER RELAIS 2013

Excédent de Fonctionnement (ligne 002)	9 128.17€
Total affecté au 1068	16 359.69€

Après avoir exposé les résultats Madame Le Maire procède au vote :

Contre 0 Abstention 0 Pour 15.

Les résultats sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

ELECTION DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GARD RHODANIEN

Madame Joëlle CHAMPETIER est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.
Madame Sylviane FOURNIS est élue suppléante à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELEGATIONS DES ADJOINTS

Il est décidé que la délégation des adjoints se fera ultérieurement.

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame Le Maire, après avoir donné lecture de l'ordre du jour, demande au Conseil Municipal de procéder à la nomination des commissions, d'arrêter le nombre d'élus par commission et d'élire leurs membres.

Après avoir pris connaissance des articles du Code Pratique des Collectivités Territoriales portant dispositions relatives à l'élection des membres des commissions, notamment l'Article L.2121-22, et après avoir procédé aux votes des diverses commissions les dépouillements ont donné les résultats suivants.

COMMISSION DES FINANCES : 14 Elus

(Budgets Commune, CCAS, Eau, Assainissement et Atelier Relais)

Mesdames et Messieurs : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, G. WILLAIN,
E.CHAROUSSET, H FALGARI, D. FRACH, J. FRACH, S. FOURNIS, I. PERETTI, C. QUITTARD, B.
RINGUELET, P. ROUSSOTTE, C. SERRE.

Présidente : Mme Joëlle CHAMPETIER

COMMISSION EQUIPEMENTS COLLECTIFS et URBANISME : 9 Elus

(Voirie, Réseaux Eau et Assainissement, Permis De construire)

Madame et Messieurs : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, G. WILLAIN, E. CHAROUSSET,
H. FALGARI, D. FRACH, C. QUITTARD, B. RINGUELET, C.SERRE

Présidente : Joëlle CHAMPETIER.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES : 6 Elus

Mesdames et Messieurs : J. CHAMPETIER, N. AJASSE, E. CHAROUSSET, I. PERETTI,
C. QUITTARD, B. RINGUELET.

Présidente : Nicole AJASSE

Et Messieurs Guy PASCAL et Pierre ROUSSOTTE ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Membres suppléants du SMEG.

ELECTION DE DELEGUES AU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES (SIESB)

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués au Syndicat des Transports Scolaires (SIESB)

Après appel à candidature par Mme Le Maire, madame Sylviane FOURNIS et Monsieur Éric CHAROUSSET se portent candidats pour être délégués titulaires du SIESB et Messieurs Bernard RINGUELET et Christophe SERRE se portent candidats pour être délégués suppléants.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Sylviane FOURNIS et Monsieur Éric CHAROUSSET ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Elus membres titulaires du SIESB

Et Messieurs Bernard RINGUELET et Christophe SERRE ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Membres suppléants du SIESB.

ELECTION DE DELEGUES A LA MAISON DE L'EAU

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation de délégués à la Maison de l'Eau.

Après appel à candidature par Mme Le Maire, Monsieur Bernard PANTEL se porte candidat pour être délégué titulaire de la Maison de l'Eau et Monsieur Denis FRACH se porte candidat pour être délégué suppléant.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Bernard PANTEL ayant obtenu la majorité absolue est déclaré :

Elu membre titulaire de La Maison de l'Eau

Et Monsieur Denis FRACH ayant obtenu la majorité absolue est déclaré :

Membre suppléant de La Maison de l'Eau.

ELECTION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIIG)

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG).

Après appel à candidature par Mme Le Maire, Madame Sylviane FOURNIS se porte candidate pour être déléguée titulaire du SIIG et Monsieur Pierre ROUSSOTTE se porte candidat pour être délégué suppléant.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Sylviane FOURNIS ayant obtenu la majorité absolue est déclarée :

Elue membre titulaire du SIIG

Monsieur Pierre ROUSSOTTE ayant obtenu la majorité absolue est déclarée :

Membre suppléant du SIIG.

ELECTION DE DELEGUES AU SIVOM DE LA CHARTE DE PONT SAINT ESPRIT LUSSAN

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués au SIVOM de la Charte Pont Saint Esprit et Lussan.

Après appel à candidature par Mme Le Maire, Messieurs Georges WILLAIN et Denis FRACH se portent candidats pour être délégués titulaires du SIVOM et Messieurs Hugues FALGARI et Guy PASCAL se portent candidats pour être délégués suppléants.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Messieurs Georges WILLAIN et Denis FRACH ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Elus membres titulaires du SIVOM

Et Messieurs Hugues FALGARI et Guy PASCAL ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Membres suppléants du SIVOM.

ELECTION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES DU GARD (SMD GARD)

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (SMD Gard),

Après appel à candidature par Mme Le Maire, Monsieur Denis FRACH se porte candidat pour être délégué titulaire du SMD Gard et Monsieur Hugues FALGARI se porte candidat pour être délégué suppléant.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Denis FRACH ayant obtenu la majorité absolue est déclarée : Elu membre titulaire du SMD Gard

Et Monsieur Hugues FALGARI ayant obtenu la majorité absolue est déclaré :

Membre suppléant du SMD Gard

ELECTION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES DU GARD RHODANIEN (SITDOM).

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets et Ordures Ménagères du Gard Rhodanien (SITDOM).

Après appel à candidature par Mme Le maire, Monsieur Georges WILLAIN se porte candidat pour être délégué titulaire du SITDOM et Madame Sylviane FOURNIS se porte candidate pour être déléguée suppléante.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Georges WILLAIN ayant obtenu la majorité absolue est déclaré : Elu membre titulaire du SITDOM

Et Madame Sylviane FOURNIS ayant obtenu la majorité absolue est déclarée : Elue membre suppléante du SITDOM.

ELECTION DE DELEGUES A ABCEZE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA CEZE.

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les Elections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués à ABCEZE Syndicat Mixte d'Aménagement de Bassin Versant de la Cèze (ABCEZE)

Après appel à candidature par Mme Le Maire, Monsieur Denis FRACH se porte candidat pour être délégué titulaire d'ABCEZE et Monsieur Éric CHAROUSSET se porte candidat pour être délégué suppléant.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Denis FRACH ayant obtenu la majorité absolue est déclaré : Elu membre titulaire d'ABCEZE

Et Monsieur Éric CHAROUSSET ayant obtenu la majorité absolue est déclaré : Elu membre suppléant d'ABCEZE.

REGISSEUR SUPPLEANT POUR LES REGIES CANTINE, GARDERIE, FESTIVITES ET FAX TENNIS, PHOTOCOPIES, LOCATION SALLE DES FETES.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de désigner un régisseur suppléant pour les régies cantine, garderie, festivités et fax tennis photocopies, location salle des fêtes pour effectuer les remplacements en cas d'absence de Mme PESENTI Chantal régisseuse titulaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

(Pour 14 Abstention 1 contre 0)

DECIDE de nommer Mme Alexandra CASTETS, Adjointe Administrative Territoriale 2ème Classe en CDD régisseuse suppléante afin d'assurer la continuité du service.

DELIBERATION POUR HYPOTHEQUE MARPA SUITE A VENTE

Madame Le maire informe le Conseil qu'il serait nécessaire de prendre une délibération pour autoriser PRESENCE30 RAVI à poser une hypothèque sur la MARPA Les Olivettes.

Madame Sylviane FOURNIS demande des renseignements sur ce dossier.

Mme Sylviane FOURNIS souhaiterait savoir ce que devient la caution de la commune vis-à-vis de la SEMIGA et connaître le montage financier de PRESENCE30 RAVI.

Il est convenu que ce dossier serait vu à un prochain conseil.

COMMISSION DES FESTIVITES : 10 élus

Mesdames et Messieurs : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, G. WILLAIN,
E. CHAROUSSET, D. FRACH, G. PASCAL, I. PERETTI,
C. QUITTARD, C. SERRE.

Présidente : Joëlle CHAMPETIER

COMMISSION ECONOMIE-ENVIRONNEMENT : 6 Elus

Madame et Messieurs : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, H. FALGARI, J. FRACH, G. PASCAL,
C. QUITTARD.

Présidente : Joëlle CHAMPETIER

COMMISSION PUBLICATION : 6 Elus

Mesdames et Messieurs : J. CHAMPETIER, N. AJASSE, S. FOURNIS, I. PERETTI, C. QUITTARD,
P. ROUSSOTTE.

Présidente : Joëlle CHAMPETIER.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES et D'ADJUDICATION.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi d'Orientation N°920125 du 06 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République comprend notamment un ensemble de dispositions dans son titre II intitulé de la Démocratie Locale concernant les droits et les pratiques communales.

Elle précise que le chapitre trois traite des droits des élus au sein des assemblées locales et expose les principales dispositions intéressant la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication et notamment la nécessité de procéder à l'élection de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'élire ses représentants au sein de la commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication.

Après appel à candidature par Mme Le maire, Mme Nicole AJASSE, M. Bernard PANTEL et M. Georges WILLAIN, se portent candidats pour être membres titulaires et M. Christophe SERRE, Mme Sylviane FOURNIS et M. Hugues FALGARI se portent candidats pour être membres suppléants.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de Suffrages Exprimés : 15

Mme Nicole AJASSE, M. Bernard PANTEL et M. Georges WILLAIN ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Elus Membres Titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication.

Et M. Christophe SERRE, Mme Sylviane FOURNIS et M. Hugues FALGARI ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Elus Membres Suppléants de la Commission d'Appels d'Offres et d'Adjudication.

ELECTION DE DELEGUES AU CCAS

Madame Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à l'élection de délégués titulaires au sein de la Commission d'Actions Sociales (CCAS) conformément à L'Art.1.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après appel à candidature par Mme Le Maire, Mme Joëlle CHAMPETIER, Mme Nicole AJASSE, Mme Sylviane FOURNIS, M. Bernard RINGUELET et M. Guy PASCAL se portent candidats pour être délégués titulaires au CCAS.

Après audition Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Mme Joëlle CHAMPETIER, Mme Nicole AJASSE, Mme Sylviane FOURNIS, M. Bernard RINGUELET et M. Guy PASCAL ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Elus Titulaires au CCAS.

Election de délégués au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Vu l'article L5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014

Madame Le Maire propose de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Après appel à candidature par Mme Le Maire, Madame Joëlle CHAMPETIER et Monsieur Bernard PANTEL se portent candidats pour être délégués titulaires du SMEG et Messieurs Guy PASCAL et Pierre ROUSSOTTE se portent candidats pour être délégués suppléants.

Après audition, Mme Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Joëlle CHAMPETIER et Monsieur Bernard PANTEL ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés : Elus membres titulaires du SMEG

ADHESIONS DE LA COMMUNE D'ESTEZARGUES, de la Communauté d'Agglomération ALES Agglomération, la Communauté de communes CAUSSE AIGOUAL C2VENNES « Terres Solidaires », la Communauté de Communes Pays d'UZES et la Communauté de Communes de Cèze Cévennes au SMD GARD.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est saisie d'une demande de la part du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard d'adhésions de nouveaux membres :

Commune d'ESTEZARGUES
Communauté d'Agglomération Alès Agglomération
Communauté de communes CAUSSE AIGOUAL CEVENNES
« Terres Solidaires »
Communauté de Communes Pays d'Uzès
Communauté de Communes de Cèze Cévennes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés (Pour 14 Abstention 1), d'accepter l'adhésion des nouveaux membres énoncés ci-dessus au SMD Gard.

DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX EN CHARGE DES QUESTIONS DEFENSES. (1 Titulaire et 1 Suppléant)

Madame Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en charge de Questions Défenses.

Après appel à candidature par Mme Le Maire, M. Denis FRACH se porte candidat pour être délégué titulaire en charge des questions défenses.

M. Pierre ROUSSOTTE se porte candidat pour être délégué suppléant en charge des questions défenses.

Après audition Mme Le maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15
Nombre de blancs ou nuls : 00
Nombre de Suffrages exprimés : 15

Monsieur Denis FRACH ayant obtenu la majorité est déclaré : Elu délégué titulaire en charge des questions défenses.

Et M. Pierre ROUSSOTTE ayant obtenu la majorité est déclaré : Elu délégué suppléant en charge des questions défenses.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)

Madame Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant des Elus au CNAS.

Après appel à candidature par Mme Le maire, Mme Sylviane FOURNIS se porte candidate pour être la représentante des Elus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Après audition Mme LE Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général de Collectivités Territoriales,
Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de blancs ou nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 15

Mme Sylviane FOURNIS ayant obtenu la majorité est déclarée : Représentante des Elus au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

INDEMNITES DES ELUS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi concernant le statut de l'élu 5 N°92108 du 03.02.1992).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'énoncé de la loi, DECIDE sur proposition de Madame Le Maire le taux de 31% pour l'indemnité de Madame Joëlle CHAMPETIER, Maire, calculé sur l'indice 1015 conformément à l'Art L.213-23-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour les trois Adjoints : M. Bernard PANTEL, Mme Nicole AJASSE et M. Georges WILLAIN le taux maximal de 8.25% de l'indice 1015.

Ces taux ont été votés à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé qu'au prochain conseil il sera nécessaire de prendre une délibération pour le renouvellement des contrats d'été.

Madame Le Maire informe le conseil qu'il y aura une réunion afin de préparer les budgets 2014 le jeudi 24 avril 2014 à 20h00.

Monsieur Jany FRACH évoque le problème des véhicules qui passent à vive allure à clapeyret.

Mme Le Maire répond qu'elle l'a évoqué à plusieurs reprises avec L'UT de BAGNOLS et qu'il a été procédé à une étude qui ne démontre pas de vitesse excessive.

M. Jany FRACH fait également remarquer que les containers d'ordures se trouvent au milieu du carrefour quand il y a du vent.

Mme le Maire suggère que les employés fassent le nécessaire mais il faudra d'abord établir une convention avec le propriétaire du terrain sur lequel se trouvent les containers.

Mme Sylviane FOURNIS fait remarquer que les containers appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et que c'est à eux de s'occuper du problème.

Monsieur Jany FRACH informe le Conseil Municipal que le panneau CLAPEYRET côté Goudargues a disparu, il ne reste plus que le poteau.

Il faudra voir avec l'UT de BAGNOLS.

Il est évoqué le problème de la coupe de bois de MONGRAN qui appartient à Monsieur BONDURAND.

Le jeudi 17 avril 2014 à 18h00 il y a un rendez-vous avec M. HEREDIA.

Il faut voir si la parcelle de M. BONDURAND est soumise au régime forestier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.